



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-112**

**RESSOURCES HUMAINES**

**28 - Modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSENGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 20 septembre 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSENGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

**Présents :** 43

**CARPF :**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSENGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés :** 2

**CARPF :**

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSENGER (Commune de LOUVRES)  
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SANTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote :** 2

**CARPF :**

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

## RESSOURCES HUMAINES

### 28 - Modification du tableau des effectifs

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 26 septembre 2018 avec les suppressions d'emplois présentés ci-avant.

La création d'un emploi de chargé de mission - expert technique, suite à un changement d'affectation, sera effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. De ce fait, le tableau des effectifs sera modifié au Comité Syndical du 12 décembre 2018.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<b><u>Emplois de Direction</u></b>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
<b>Total emplois de direction</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<b><u>Filière Administrative</u></b>					
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché	A	3	2	1	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B				
Adjoint administratif. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5		
Adjoint administratif	C	5	5		
<b>Total filière administrative</b>		<b>15</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<b><u>Filière Technique</u></b>					
Ingénieur en chef	A +	1	1		
Ingénieur principal	A	2	2		
Ingénieur	A	6	3	2	1
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11	6	3	2
Technicien	B	3	1	1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	4	1	5
<b>Total filière technique</b>		<b>35</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

<b>Total général</b>		<b>53</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
----------------------	--	-----------	-----------	----------	----------

## RESSOURCES HUMAINES

### 28 - Modification du tableau des effectifs

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Approuve** le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 26 septembre 2018,

**2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 01.10.18  
Affichée le : 02.10.18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-112-DE Date de télétransmission : 01/10/2018 Date de réception préfecture : 01/10/2018
---